

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
11 juillet 2021

---

PRÉVENTION ACTES DE TERRORISME ET RENSEIGNEMENT - (N° 4301)

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° CL42

présenté par  
M. Kervran, rapporteur et M. Gauvain, rapporteur

-----  
**ARTICLE 17**

À l'alinéa 7, substituer aux mots :

« toute personne qui en est destinataire est tenue »

les mots :

« les personnes qui en sont destinataires sont tenues ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.